



Licenciement après prolongation de période d'essai

Par **GAOUTTE**, le **10/03/2008** à **07:56**

Bonjour,
J'étais cadre commercial avec une période d'essai de 3 mois.
Au bout de 2,5 mois, mon employeur voulait reconduire ma période d'essai mais mon contrat de travail ne l'ayant pas prévu, mon employeur a été bloqué. Il m'a donc obligé à faire une demande par écrit de reconduction (Soi disant de mon initiative!). J'ai donc rédigé et donné cette lettre à contre coeur.
Mon employeur a répondu favorablement par Lettre avec AR 15 jours après la fin de ma période d'essai et 4 semaines après ma "demande".
Au bout de 5 mois d'activité, mon employeur m'a licencié dans le cadre de ma reconduction de période d'essai soit sans entretien préalable sans préavis, sans indemnité...
L'employeur est-il dans la légalité? Le fait qu'il est répondu après la fin de ma période d'essai fait-il de moi un salarié en CDI? Un recours via le conseil des prud'hommes est-il judicieux?
Merci.